



Ce document est extrait des recommandations de gestion des flambées de maladies transmissibles dans les **lieux d'hébergement collectif du canton de Genève** ([lien vers le site](#)). Elles s'adressent aux responsables, collaborateurs et bénévoles travaillant dans ces lieux.

# Gale

## Informations de base à connaître sur la gale

<b>Nom du parasite</b>	Sarcopte de la gale ( <i>Sarcoptes scabiei</i> ), qui est un type d'acarien.
<b>Symptômes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Légères <b>brûlures cutanées, démangeaisons</b> (souvent plus marquées la nuit que le jour), apparition de <b>boutons</b> rouges, inflammation fréquente de la peau suite au <b>grattage</b>. NB : les démangeaisons et les boutons ne sont pas toujours présents.</li><li>- Typiquement, les boutons ou rougeur sont sur les mains (surtout entre les doigts), les poignets, dans l'aîne, sur les fesses et les parties génitales.</li><li>- Chez <b>l'enfant</b>, contrairement à l'adulte, la gale touche souvent la tête, le cou, la paume des mains et la plante des pieds.</li></ul>
<b>Evolution</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La gale est une maladie de peau généralement <b>peu grave</b>, mais les démangeaisons peuvent être très dérangeantes et perturber le sommeil.</li><li>- <b>Complications</b> : surinfection bactérienne des boutons.</li></ul>
<b>Comment se transmet la maladie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Par <b>contact corporel direct prolongé</b> (en embrassant, en se blottissant contre quelqu'un, en jouant ou en ayant des contacts sexuels).</li><li>- Par <b>contact prolongé avec des objets</b> (ex. : linge de lit, peluches, sous-vêtements).</li></ul>
<b>Période entre la contamination et les premiers symptômes</b>	Les premiers symptômes (démangeaisons) apparaissent <b>2 à 6 semaines</b> après la contamination ; lors de contaminations répétées, les démangeaisons apparaissent déjà après 48 heures.
<b>Période pendant laquelle la personne peut transmettre la maladie</b>	La personne est contagieuse dès la contamination (donc parfois plusieurs semaines avant l'apparition des symptômes) et jusqu'à 24 heures après le traitement.
<b>Immunité</b>	On ne développe pas d'immunité contre la gale. La même personne peut contracter la gale plusieurs fois.

## Que faire si vous suspectez un cas de gale dans le centre ?

- Envoyez la personne malade en **consultation médicale ou infirmière** (situation non urgente - voir [www.ge.ch/c/ressources-medicales](http://www.ge.ch/c/ressources-medicales)) pour confirmer le diagnostic de gale.
- Dans l'attente de la confirmation, les mêmes mesures s'appliquent que pour les cas confirmés.

## Que faire s'il y a un cas de gale confirmé ?

### Personne malade

- L'**objectif** est de séparer la personne malade et ses contacts (qui sont possiblement contaminés) des autres personnes afin de protéger ces dernières de toute contamination.
- Les mesures doivent être prises immédiatement et durer jusqu'à 24 heures après le début du traitement. En effet, le traitement met 24 heures pour tuer le parasite.
- Le traitement médical doit s'accompagner d'une désinfestation de l'environnement des personnes malades et des personnes contacts. Cela permet de réduire le risque de contamination d'autres personnes et aussi de réinfection après traitement.

### Personnes contacts

Le personnel de santé se charge de l'**enquête d'entourage** pour identifier les personnes contacts du malade. La collaboration du personnel du centre est essentielle en raison de sa connaissance du centre et des bénéficiaires.

#### Définition des personnes contacts :

Ce sont les personnes qui ont été **en contact prolongé** avec la personne malade, c'est-à-dire:

- Les **membres de la famille**
- Les **camarades de jeux** des enfants
- Les **partenaires sexuels**
- Les personnes partageant la **même chambre**

Les personnes contacts ont possiblement été contaminées. Elles pourraient donc à leur tour transmettre la maladie, même si elles n'ont pas encore de symptôme. Il est important d'adopter les **mêmes mesures que pour la personne malade**. La personne malade et ses contacts ne doivent pas être en isolement strict. Ils ont, par exemple, le droit de quitter le centre. Mais compte tenu des conditions de vie collectives, il faut mettre en place des mesures pour réduire le risque d'épidémie dans le centre.

Mesures à mettre en place **pour la personne malade et ses contacts** :

<b>Logement</b>	<b>L'isolement n'est pas recommandé.</b> Les recommandations suivantes s'appliquent : <ul style="list-style-type: none"><li>- Garder les personnes concernées <b>groupées dans la / les mêmes chambres</b> jusqu'à la fin du 2<sup>e</sup> traitement (7 à 10 jours après le premier traitement). Ne pas faire de rocade de chambre.</li><li>- Chaque personne dort dans un <b>lit individuel</b>.</li></ul>
-----------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les personnes concernées <b>évitent les contacts corporels</b>, entre elles et avec les autres bénéficiaires et le personnel encadrant, jusqu'à 24 heures après le début du traitement.</li> </ul>
<b>Désinfestation / nettoyage de l'environnement</b>	<p>Tous les malades et leurs contacts doivent être <b>traités en même temps</b>. Cela s'applique en particulier aux camarades de jeux des enfants malades.</p> <p>Dans les 24 heures suivant le traitement, prendre les mesures suivantes (Les mêmes mesures sont à prendre lors de la prise du 2<sup>e</sup> traitement, 7 à 10 jours après le 1<sup>er</sup> traitement):</p> <p><i>Pour les détails : voir la procédure de décontamination spécifique du centre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Linge (vêtements, sous-vêtements, draps, couvertures et serviettes portés ou utilisés dans les 3 à 4 jours avant le traitement) : laver à 60 °C au minimum</li> <li>- Vêtements, textiles et objets ne pouvant pas être lavés à 60 °C: <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les conserver pendant au moins 4 à 7 jours dans des sacs plastiques fermés à température ambiante. Lavez-les ensuite à température adaptée (30-40 degrés).</li> </ul> </li> </ul> <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Vaporiser avec un spray anti acarien spécifique*. Placer ensuite dans un sac plastique fermé hermétiquement. Laisser agir 48 heures. Laver ensuite à température adaptée (30-40 degrés)</li> </ul> <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Mettre dans des sacs plastiques fermés et au congélateur pendant 12 heures</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chambre : Nettoyage complet de la pièce avec aspiration soigneuse, en particulier des meubles rembourrés comme les fauteuils et canapés (le nettoyage à sec des meubles, p. ex. par des destructeurs de vermine, n'est pas nécessaire) et pulvérisation des meubles avec un insecticide (bien aérer la pièce ensuite). Pulvérisation des meubles et matériel (matelas, canapé, tapis...) avec un spray antiacarien* (bien suivre les précautions d'emploi, car les sprays peuvent être irritants). Pulvériser à 20 cm de distance. Laisser agir 30 min en quittant la pièce. Aérer et attendre au moins 12h avant de réutiliser la literie, matelas et canapés. Bien aérer la pièce ensuite.</li> </ul> <p>* Il existe plusieurs sprays spécifiques antiacariens contenant de la <b>perméthrine</b>, par exemple : Sanytol, Baygon Vert, A-Par</p>
<b>Douche et toilettes</b>	Pas nécessaire de mettre à disposition une <b>douche et des toilettes séparées</b> .
<b>Masque</b>	Pas nécessaire car pas de transmission par voie aérienne.
<b>Hygiène des mains</b>	Mettre à disposition de la <b>solution hydroalcoolique</b> lorsque la personne malade sort de sa chambre.
<b>À l'école, à la crèche ou au travail (bénéficiaires et personnel encadrant)</b>	Eviction des personnes malades et des personnes contacts de l'école, de la crèche ou du travail jusqu'à 24 heures après le début du traitement.

## Que faire si vous devez transférer vers un autre centre ou admettre un bénéficiaire ?

- L'admission de personnes dans la même chambre que la personne malade et / ou des personnes contacts peut avoir lieu au plus tôt 24 heures après le deuxième cycle du traitement.
- Le transfert des personnes malades et/ou des personnes contacts dans d'autres centres peut avoir lieu au plus tôt 24 heures après le deuxième cycle du traitement.

## Qui devez-vous informer si vous suspectez un cas, ou si un cas est confirmé ?

La direction du centre informe le personnel de santé (ou vice-versa si le personnel de santé identifie la personne malade en premier)

Les informations sur la maladie et les mesures doivent aussi être transmises à :

- Les collaborateurs du centre
- Le personnel d'encadrement
- Le personnel de sécurité
- Les bénéficiaires du centre (voir encadré ci-dessous; une affiche imprimable est disponible en ligne sous le nom de la maladie ([lien](#)))

### **Informations à transmettre aux bénéficiaires du centre**

1. Actuellement, il y a dans le centre des personnes atteintes de gale. La gale peut toucher tout le monde, y compris les gens propres et en bonne santé.
2. La **gale** est une maladie contagieuse. Il faut donc prendre quelques mesures spéciales (listée ci-dessous) pour éviter la propagation de la maladie à d'autres personnes.
3. La gale se transmet quand on a des contacts corporels étroits (p. ex. en embrassant, en se blottissant contre quelqu'un, en jouant ou en ayant des contacts sexuels). Elle se transmet également lorsqu'on partage des habits, des draps, des couvertures ou des serviettes.
4. Pour **arrêter la transmission**, il faut traiter en même temps les personnes malades et les personnes qui ont eu des contacts avec elles. Toujours en même temps, il faut nettoyer l'environnement, c'est-à-dire les chambres.
5. Pour éviter la transmission de la maladie, il faut bien respecter les instructions données par le personnel encadrant. Il faut éviter les contacts corporels avec les personnes malades et ne pas aller dans leurs chambres jusqu'à 1 jour après le traitement et le lavage des chambres.
6. **Toute personne** qui présente des démangeaisons ou des boutons (surtout entre les doigts, sur le haut des cuisses et dans la région génitale) ou qui a eu des contacts avec une personne malade doit le signaler immédiatement au personnel du centre.